

## Comment saisir l'espace de réflexion éthique ?



- **Par mail :** [ethique@epsm-al.fr](mailto:ethique@epsm-al.fr)
- **En contactant l'un des référents de l'espace de réflexion éthique dans les services**
- **Par courrier ou mail**  
à l'un des membres du bureau de l'espace de réflexion éthique.  
**Dr Francis Moreau**, Coordonnateur, 59i06 ;  
**Anne-Sophie Castronovo**, Ingénieur qualité ; **Jean-Yves Deshuis**, Psychologue, CMP 59g23 ; **Ahmed Haddouche**, Infirmier, CMP 59g14 ; **Florence Herbet**, Cadre supérieure de santé 59g13 ; **Dr Pierre Hum**, Praticien hospitalier CPAA ;  
**François Lequin**, Directeur de l'accueil et des affaires financières ;  
**Maud Piontek**, Responsable communication et culture ;  
**Anne Racine**, Cadre de santé CPAA ; **Dr Amel Skandrani**, Praticien hospitalier Hôpital de jour Les Quatre chemins ;  
**Simon Talfer**, Éducateur ; **Magali Trassaert**, Psychologue, CMP 59i06 (Pont-à-Marcq)
- **Vous trouverez la liste des membres du bureau, des référents et des membres permanents des commissions plénières sur Ennov**

QGDR-EQ-454



# L'espace de réflexion éthique

---

« L'espace de réflexion éthique est aujourd'hui une réalité au sein de notre établissement.

Il est un lieu de pensée de notre travail, de partages d'interrogations plus que de certitudes. Son assemblée, pluridisciplinaire, tente de dégager des "repères pour agir".

L'éthique ne constitue pas une condition accessoire et secondaire de notre pratique soignante, elle en est le cœur même. La psychiatrie est, il faut en avoir conscience, une discipline exigeante en ce domaine pour les professionnels que nous sommes. Cette exigence est liée non seulement au fait que nous avons affaire avec le psychisme humain, mais aussi avec le psychisme humain lorsqu'il est troublé. Cette altération nous oblige. C'est dire qu'il s'agit d'apprécier son degré de vulnérabilité et, dans le même temps, de considérer et garantir sa dignité. »

---

**Docteur Christian Müller,  
Président de la CME  
de l'EPSM de l'agglomération lilloise**

---

---

### Qui compose l'espace de réflexion éthique ?

Vous et nous, c'est-à-dire toute catégorie de professionnels de l'établissement ainsi que des membres représentant des associations d'usagers et de famille d'usagers, des juristes, des philosophes etc.

Concrètement, l'espace de réflexion éthique c'est :

- un bureau
- des commissions plénières composées de membres permanents (Bureau, référents, membres, DDS, un représentant de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques (CSIRMT), un représentant CME, un représentant UNAFAM, ...) et d'invités en fonction des sujets
- des référents désignés dans les services

---

### Son but ?

Apporter un éclairage aux professionnels de l'établissement par ses avis sur des questions relevant de situations pour lesquelles des doutes ou des contradictions existent. Ces avis sont enrichis de témoignages, de données institutionnelles, sociales, juridiques, philosophiques, cliniques, bibliographiques et pratiques. Par ailleurs, le bureau se réserve la possibilité d'accepter de débattre sur les questions qui lui sont soumises.

---

### Pour quel type de situations ?

Des situations relevant du quotidien de la relation de soin tout comme des situations à caractère exceptionnel. Elles peuvent être actuelles, passées ou à venir.

Exemples de sujets évoqués :

« Peut-on inscrire dans le règlement intérieur l'interdiction des relations sexuelles entre patients ? », « Quelles sont les incidences de la contention dans les relations soignants soignés ? », « Les patients peuvent-ils utiliser leur portable lors d'une hospitalisation ? », « Le secret partagé »

---

### À qui sont destinés les avis de l'espace de réflexion éthique ?

Ils peuvent être à destination de la personne qui aura posé une question et si cela est pertinent, ils peuvent être diffusés à l'ensemble des professionnels de l'établissement.

---

### Qui peut poser des questions à l'espace de réflexion éthique ?

La saisine de l'espace de réflexion éthique est ouverte à tout professionnel de l'établissement. Les questions doivent être posées nominativement mais elles peuvent concerner un questionnement individuel ou collectif. L'espace de réflexion éthique peut anonymiser les situations relatives aux questions posées. Ses avis se conforment au principe de confidentialité de la saisine et respectent impérativement le secret professionnel relatif aux situations évoquées.